



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 21 Avril 2011

Date de la convocation 13 Avril 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme POUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël ;  Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph ;  M.VEDEL Jean-Louis à M.MARTINEZ Christian ;  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;  M.FAVIER Marc à M.SEGURA René ;  M.VENTRE Philippe à M.CAZORLA Alain ;  M.ESTEVE Bernard à M.BARDEAU Francis ;  M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ;  M.SOTO Bernard à M.GIL Claude ;  M.LOPEZ Daniel à M.QUEROL Jean-François ;  M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard ;  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

**Objet : Centre aquatique intercommunal– Avenant n°1 au lot n°5 (Menuiserie extérieure) passé avec l'entreprise Marty.**

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux du lot n°5, il convient d'apporter les modifications suivantes au marché :

- Une moins value, pour suppression des épines de murs rideau en métal (avec châssis bois) entre l'accueil et le hall des bassins, et entre l'accueil et l'Atelier Enfants, pour le remplacement par épines bois (à la charge de NORBA), ceci pour que l'ensemble constitue un coupe feu.
- Une moins value pour suppression d'un bloc porte aluminium dans ce mur rideau bois, pour remplacement par un bloc porte bois (à la charge de NORBA), pour que l'ensemble constitue un coupe feu.
- Une plus value, pour ajout d'un garde corps, à l'étage du hall d'entrée, pour protéger du trou existant entre le nez de dalle et le vitrage du mur rideau (à la demande du Bureau de Contrôle).

Il précise que le montant de ces travaux en plus et moins value devant faire l'objet d'un avenant, s'élève à la somme de – 3 476.91 Euros H.T ce qui ramène le montant du marché à la somme de 342 968.38 Euros H.T, soit une diminution de 1% .

Il convient en conséquence d'autoriser le président de la Communauté de Communes du Clermontais à signer l'avenant n°1 tel que présenté.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°5 (Menuiserie extérieure) passé avec l'entreprise Marty, tel que présenté.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.